

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La CAT présente les faits saillants et ses nouvelles initiatives de 2022 lors de son AGA

- Mise en place du plus important ensemble d'améliorations des prestations pour les travailleuses et travailleurs blessés au cours des dix dernières années
- Diminution de la fréquence des accidents sur les lieux de travail de la province
- Augmentation de la satisfaction générale de la clientèle de la CAT
- Expertise accrue en matière de santé et sécurité au travail
- Réduction de taux et répartition d'un excédent pour les employeurs

Charlottetown, le 14 juin 2023 – En 2022, la Commission des accidents du travail (CAT) de l'Île-du-Prince-Édouard a réalisé des progrès considérables envers son engagement à créer des lieux de travail sécuritaires et sains, à favoriser le rétablissement en cas d'accident du travail et à améliorer les services offerts aux travailleuses et travailleurs et aux employeurs.

« La dernière année a été consacrée à l'amélioration du soutien apporté à notre clientèle et à assurer la sécurité des personnes sur les lieux de travail », a déclaré Jim MacPhee, président de la CAT. « La sécurité s'est améliorée sur les lieux de travail tel que démontré par la diminution de la fréquence des accidents du travail. Et pour celles et ceux qui ont subi des blessures liées au travail, nous avons mis en place le plus important ensemble d'améliorations des prestations de la dernière décennie, tout en continuant à maintenir des coûts raisonnables pour les employeuses et employeurs de l'Île. »

« Assurer la sécurité sur les lieux de travail et fournir des services en matière de réclamation rapides à notre clientèle sont les principales priorités de la CAT », a déclaré Cheryl Paynter, directrice générale de la CAT. « Bien que la fréquence des accidents soit en baisse dans la province, il y a malheureusement eu trois décès sur des lieux de travail en 2022. Le bien-être des personnes que nous servons est primordial. Et le travail de la CAT ne se termine jamais, car même une seule blessure – et encore plus un décès – c'est déjà beaucoup trop. »

Voici des faits saillants et des nouvelles initiatives de l'année 2022.

Amélioration des prestations

Des modifications à la *Workers Compensation Act* ont permis la mise en place du plus important ensemble d'améliorations des prestations pour les travailleuses et travailleurs blessés au cours des dix dernières années. Ces améliorations réduiront l'impact financier des blessures et des décès et aideront les travailleuses et travailleurs blessés à faire face à l'augmentation du coût de la vie. Le financement accru pour les décès sur les lieux de travail a pris effet en décembre 2022, tandis que l'augmentation du taux d'indemnisation pour les pertes de salaire de 85 % à 90 %, elle, a pris effet en janvier 2023. D'autres améliorations entreront en vigueur d'ici le 1^{er} janvier 2024.

Diminution de la fréquence des accidents

Le taux de fréquence des accidents indique le nombre d'accidents avec arrêt de travail pour 100 travailleurs chaque année, une mesure utilisée dans tout le pays. En 2022, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail à l'Île-du-Prince-Édouard était de 1,32. Cela signifie que pour 100 travailleurs, il y a 1,32 accident entraînant un arrêt de travail. Ce chiffre reflète la tendance à l'amélioration globale de la sécurité sur les lieux de travail de la province. À titre de comparaison, la moyenne canadienne est de 1,75.

Satisfaction générale accrue chez la clientèle de la CAT

La CAT a mené son sondage biennal auprès des travailleuses et travailleurs blessés. La satisfaction des travailleuses et travailleurs blessés à l'égard de leur expérience globale avec la CAT a atteint le plus haut niveau jamais enregistré, 74 % d'entre eux se déclarant entièrement ou plutôt satisfaits. Il s'agit d'une augmentation de 10 points de pourcentage depuis le premier sondage effectué en 2002. La CAT a traité 1 848 réclamations dont 93% ont reçu une réponse favorable.

Expertise accrue en matière de santé et de sécurité au travail

La CAT a développé son expertise en matière de santé et de sécurité au travail de manière importante en recrutant une hygiéniste du travail à temps plein. L'hygiène du travail est la discipline qui consiste à créer un environnement de travail sécuritaire et sain en limitant l'exposition aux risques professionnels. Cette embauche a permis d'élargir l'offre d'ateliers et de créer de nouvelles ressources en matière de sécurité au travail. En 2022, la Division de la santé et de la sécurité au travail a mené 2 390 inspections de lieux de travail et a offert des activités éducatives à 1 944 participantes et participants, en ligne et en personne. La Division a également contribué aux efforts de rétablissement à travers la province à la suite de la tempête post-tropicale Fiona.

Réduction de taux et distribution d'un excédent

Malgré un marché de l'investissement difficile en 2022, la politique de financement de la CAT a permis une diminution de 4,2 % du taux de cotisation moyens pour les employeurs insulaires en 2023. Le taux de cotisation moyen est passé à 1,37 \$, comparativement à 1,43 \$ pour 2022. La politique a également rendu possible la distribution d'un excédent de 22 millions de dollars aux employeurs de l'Île, tout en améliorant les prestations tel que décrit ci-dessus. La baisse des taux et la distribution d'un excédent sont rendus possibles grâce à : la vigueur de l'économie tel que démontré par la croissance de la masse salariale imposable; au bon rendement des investissements; aux efforts de prévention des accidents et de retour au travail, ainsi que, globalement, à une politique de financement axée sur la viabilité et la réduction de la volatilité.

Pour consulter le rapport annuel 2022 de la CAT et d'autres documents de référence, visitez le wbc.pe.ca.